

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 août 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit du mois d'août, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 21 août 2017**

**Etaient présents :** Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT.

**Absents excusés :** Dominique DUCLOS (Pouvoir J. VAN LANDEGHEM)  
Véronique RUFIN  
Vanessa SZUBA  
Guillaume GARDON  
S. HENNEQUIN  
Pierre CARQUIN  
Jean-Paul GUILLON  
Nathalie LAMERE-CRAPART

**Secrétaire de séance :** Céline VERGEOT

---

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/07/2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2017 est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (B. NOUVEAU).

**USEDA : Extension de l'éclairage public : Aménagement d'un cheminement piéton  
Résidence la Nogentaise et voie SNCF**

Madame le Maire a demandé à l'USEDA de faire un devis concernant le projet d'aménagement d'un cheminement piéton, Résidence La Nogentaise et le long de la voie SNCF.

Un plan est présenté avec le positionnement des poteaux.

Une négociation est entamée avec les représentants de la SNCF. Plusieurs possibilités de cheminements sont envisagées.

L'USEDA nous propose la création de 6 mâts, 6 lanternes.

Le montant de ce devis s'élève à 17.245,22 € HT.

Participation de l'USEDA : 5.049,57 € HT  
Montant de contribution de la Commune : 12.195,65 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de lancer ces travaux pour le montant ci-dessus.

#### **USEDA : Travaux d'enfouissement des réseaux : Impasse Kérouartz**

Lors du vote du Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une opération budgétaire concernant les travaux de réfection de l'Impasse Kérouartz.

Un devis d'enfouissement des réseaux a été demandé à l'USEDA.

Le montant du devis estimatif s'élève à : 98.958,10 € HT.

Participation de l'USEDA : 59.989,84 € HT

Montant de la contribution de la Commune : 38.968,26 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet.

#### **Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire : Achat d'illuminations**

Dans un premier temps, la Conseil Municipal avait envisagé de faire une demande de subvention pour la création du skate-park.

Nous n'avons pas de devis définitif concernant ce projet, car il faut faire une étude de sol complémentaire.

Madame le Maire propose donc de faire une demande de subvention concernant l'achat d'illuminations.

Lors du vote du Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une opération budgétaire concernant l'achat d'illuminations pour la Commune, pour un montant de 10.000,00 €.

Un devis nous a été transmis pour un montant de 7.759,40 € HT, soit 9.311,28 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'achat d'illuminations pour ce montant
- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre des Fonds Parlementaires, concernant l'achat de ces illuminations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à déposer cette demande de subvention.

#### **Changement des limites d'agglomération : RD 86 / Direction Chézy-sur-Marne**

Les panneaux d'entrées de bourgs doivent être changés, afin d'adhérer à la nouvelle réglementation.

Madame le Maire fait part d'une demande la Direction de la Voirie Départementale pour changer la limite d'agglomération, route de Chézy-sur-Marne.

La nouvelle limite d'agglomération pressentie sur la RD 86, côté Chézy-sur-Marne, serait décalée de 154 mètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de changer la limite d'agglomération sur la RD 86.

**Mise en place d'un nouveau Régime Indemnitare : RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement et de l'Expérience Professionnelle)**

Le décret N°2017-829 du 05/05/2017 a abrogé le décret N°97-1223 du 26/12/1997 portant création d'une indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) avec effet au 01/01/2017.

Il incombe donc de mettre en place, le nouveau régime indemnitare (RIFSEEP) par délibération.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitare versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

**Après avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :**

-d'instaurer l'IFSE.

-d'instaurer le complément indemnitare.

-de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

-que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

**D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)**

51 rue des Sablons	AB 428	1200 m <sup>2</sup>
16 Résidence les Monts	AE 150	04 a 77 ca
Le Haut Chauffour	AE 159	14 a 03 ca
Le Haut Chauffour	AE 161	18 ca

## Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons reçu des courriers de remerciements :

- De l'USA Football Club pour le versement de la subvention,
- Du Judo Club de l'Omois pour le versement de la subvention,
- De l'USA Football Club pour les travaux des vestiaires du stade.

La réception du chantier de l'extension de la cantine scolaire aura lieu mercredi 30 août à 14h30.

L'enquête publique concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de NOGENT L'ARTAUD aura lieu du 16/09/2017 au 23/10/2017. Des affichages seront réalisés dans la Commune.

Le Carrefour des Associations aura lieu **samedi 2 septembre 2017, aux Longs Prés**, à partir de 10h00.

La reprise des cours informatique se fera le vendredi 8 septembre 2017, aux Longs Prés.

Concernant le Foire aux Oignons, Christian FOURNAGE informe que les inscriptions débiteront au mois de Septembre.

Pour information, les membres du Conseil Municipal, qui n'ont pas de fonction d'Adjoint, ne perçoivent pas d'indemnité.

La séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.